

Rapport pour la commission « Équivalence » :

La nouvelle mouture de la procédure d'équivalence a été finalisée au cours de l'année 2023 et a été signée par PROCOM. Actuellement, aucune nouvelle demande de procédure n'a émanée du côté de PROCOM.

Des discussions doivent avoir lieu lors de l'AG concernant la suite à donner pour des candidats à l'équivalence dont l'employeur ne serait pas PROCOM.

Anne-Claude et Benjamin